

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 7 février à 18 heures 08, les membres composant le conseil de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de M. BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

**NUMERO ET OBJET DE LA DELIBERATION : C2024/02/31 – MOBILITES - Actualisation de la politique tarifaire du stationnement**

**NOMENCLATURE DE L'ACTE : 7. Finances locales – 7.10 Divers – 7.10.8 Autres**

Le nombre de conseillers en exercice est de 73.

**ETAIENT PRESENTS :**

MME ANDRE-PINARD, M. AUCLAIR, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, M. BAVIERE, MME BELLIARD, M. BES, MME BOMPAIRE, MME CAHEN, M. COMTE, MME CORNET-RICQUEBOURG, M. DE BUSSY, M. DE CARRERE, M. DE JERPHANION, M. DE LA MARQUE, MME DE PAMPOLONNE, MME DEFRANOUX, M. DE LA RONCIERE, MME DE MARCILLAC, M. DENIZIOT, M. DUBOIS, MME FOUASSIER, M. GAUDUCHEAU, MME GENDARME, M. GILLE, M. GRANDCLEMENT, M. GUILLET, MME HOVNANIAN, M. HUBERT, M. KNUSMANN, MME LAKE-LOPEZ, M. LARGHERO, M. LARHER, M. LEFEVRE (à partir du point 2), M. LEJEUNE, MME LETOURNEL, M. LOUAP (à partir du point 14), MME LUCCHINI (à partir du point 9), M. MARAVAL, M. MARQUEZ, MME MARTIN, M. MAUVARIN, M. MOLARD, M. RIGONI, MME RINAUDO, MME ROUZIC-RIBES, M. SANTINI, MME SEMPE, MME SHAN, MME SZABO, M. VATZIAS (à partir du point 2), Mme VEILLET, MME VERGNON, M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VETILLART, MME VLAVIANOS

**ETAIENT REPRESENTES :**

MME BONNIER par MME SEMPE, M. DAOULAS par M. RIGONI, MME DE BEAUVAL par M. MARQUEZ, M. GALEY par M. DENIZIOT, MME GODIN par MME CORNET-RICQUEBOURG, M. GUILCHER par M. KNUSMANN, MME LAVARDE par MME ROUZIC-RIBES, M. LOUAP par MME DEFRANOUX (jusqu'au point 13), MME LUCCHINI par M. DE LA MARQUE (jusqu'au point 8), M. MARSEILLE par M. LARGHERO, M. MATHIOUDAKIS par M. GILLE, MME MILLAN par MME SZABO, M. SIOUFFI par MME DE MARCILLAC, MME VAN WENT par MME BOMPAIRE

**ETAIENT EXCUSES :**

M. CLEMENT, M. LEFEVRE (jusqu'au point 1), M. GIAFFERI, M. MOSSE, MME TILLY, M. VATZIAS (jusqu'au point 1)

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. DE LA MARQUE**

**PUBLICATION PAR AFFICHAGE ET MISE EN LIGNE :**

**09 FEV. 2024**

# ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

## SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2024

N° C2024/02/31 DADD/PIDD/DIRMOB CS/HL

### **OBJET : MOBILITES – Actualisation de la politique tarifaire du stationnement**

---

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (EPT GPSO) est compétent en matière de gestion du stationnement payant sur voirie et en parc de stationnement depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Par délibération du 5 octobre 2017, le conseil de territoire a approuvé la modification statutaire nécessaire à la mise en place de la réforme de dépenalisation du stationnement payant sur voirie. Celle-ci consistait à confier à l'EPT GPSO la compétence d'organisation de la mobilité, cette dernière lui conférant aux termes de la loi la gestion et l'encaissement du forfait de post-stationnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les villes demeurent compétentes pour définir les zones de stationnement réglementé, et notamment les zones de stationnement payant. L'EPT GPSO fixe quant à lui, après avis des communes, l'ensemble des règles tarifaires applicables sur ces mêmes zones, notamment les tarifs, les catégories tarifaires (résidents, professionnels, etc.) et le montant du forfait de post-stationnement (FPS) applicable.

Depuis plusieurs années, la politique tarifaire de l'EPT GPSO en matière de stationnement payant sur voirie et en parc de stationnement fait l'objet d'une rationalisation et d'une convergence pour la rendre plus lisible et équitable à l'échelle du territoire.

La politique tarifaire de l'EPT GPSO est définie selon trois secteurs géographiques aux caractéristiques urbaines comparables :

- **secteur 1** : Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon-Seine, Sèvres-Seine, Vanves ;
- **secteur 2** : Chaville, Meudon-Ville et Sèvres-Ville ;
- **secteur 3** : Meudon-la-Forêt, Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette (laquelle ne dispose pas à ce jour de stationnement payant d'intérêt territorial).

La politique tarifaire de GPSO permet de mettre en œuvre les principes suivants :

- Harmoniser les tarifs horaires selon les secteurs précités ;
- Harmoniser les tarifs Résidents à l'échelle territoriale ;
- Recentrer la catégorie dite « Professionnels de proximité » sur les publics fortement liés à la vie quotidienne et à l'animation urbaine des villes du territoire (artisans, commerçants, professionnels de santé « sédentaires », et leurs salariés), et leur appliquer les tarifs Résidents. Une autre catégorie dite « Autres Professionnels », inclut les autres professionnels non cités précédemment et notamment les salariés du tertiaire aux besoins de stationnement différents.
- Faciliter le stationnement des « Professionnels de santé mobiles » (intervenant au domicile des patients) par la mise en place d'une gratuité sur l'ensemble du territoire de l'EPT;
- Favoriser les résidents propriétaires de véhicules dits « Basse Emission » (100 % électrique), en leur accordant une remise de 50% sur les tarifs Résidents ;

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil d'adapter la politique tarifaire de stationnement sur le territoire pour mettre à jour la grille tarifaire (horaire et forfaits) avec l'indexation annuelle prévue au contrat de délégation de service public (DSP) avec Q-PARK pour les parkings Hôtel de Ville et Parchamp à Boulogne-Billancourt.

La société Q-PARK a en charge, par contrat de délégation de service public, la gestion de trois parcs en ouvrage sur le territoire de l'EPT GPSO : Hôtel de Ville et Parchamp à Boulogne-Billancourt et Issy Val-de-Seine à Issy-les-Moulineaux. Les deux contrats afférents (un pour chaque commune) prévoient une formule de révision des tarifs, et indiquent que cette révision, aussi appelée variation, est automatique. Dans le cas où l'EPT GPSO s'opposerait à une révision, il est prévu que le délégataire perçoive une compensation du manque à gagner.

L'indexation n'a pas été appliquée entre 2020 et 2022.

En 2023, Q-PARK a appliqué l'indexation, avec un impact moindre pour les résidents à la demande de GPSO.

En octobre 2023, le délégataire a transmis à GPSO les impacts de l'indexation pour les tarifs (horaires et abonnements) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément aux formules d'indexation prévues dans les contrats de DSP. En moyenne, cette hausse représente 2% pour les parkings Hôtel de Ville et Parchamp à Boulogne-Billancourt tant pour les tarifs horaires que pour les abonnements. Pour le parking Issy Val-de-Seine, la formule d'indexation n'engendre aucune hausse des tarifs une fois l'arrondi effectué.

Par souci de clarification et de simplification, il est proposé d'abroger la dernière délibération d'actualisation de la politique tarifaire du stationnement (délibération N° C2023/10/35 de la séance du conseil de territoire du 4 octobre 2023) afin de ne conserver qu'une seule délibération à jour.

Par cette présente délibération, il est donc proposé de :

- confirmer la politique tarifaire du stationnement sur voirie actuellement en place (périmètres et tarifs)
- approuver l'unique modification tarifaire qui consiste à actualiser les grilles tarifaires des parkings Hôtel de Ville et Parchamp à Boulogne-Billancourt de la façon suivante :

Tarifs horaires 2024 : Parc Parchamp et Hôtel de Ville à Boulogne-Billancourt		
Durée de stationnement	Tarifs 2023	Tarifs à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2024
00:15	0,90 €	0,90 €
00:30	1,70 €	1,70 €
00:45	2,60 €	2,60 €
01:00	3,40 €	3,50 €
01:15	4,30 €	4,40 €
01:30	5,10 €	5,20 €
01:45	6,00 €	6,10 €
02:00	6,80 €	6,90 €
02:15	7,70 €	7,80 €
02:30	8,50 €	8,60 €
02:45	9,40 €	9,60 €
03:00	10,20 €	10,40 €
03:15	11,10 €	11,30 €
03:30	11,90 €	12,10 €
03:45	12,80 €	13,00 €
04:00	13,60 €	13,80 €
04:15	14,50 €	14,80 €
04:30	15,30 €	15,60 €
04:45	16,20 €	16,50 €
05:00	17,00 €	17,30 €
05:15	17,90 €	18,20 €
05:30	18,70 €	19,00 €
05:45	19,60 €	19,90 €
06:00	20,40 €	20,80 €
06:15	21,30 €	21,70 €
06:30	22,10 €	22,50 €
06:45	23,00 €	23,40 €
07:00	23,80 €	24,20 €
07:15	24,70 €	25,10 €
07:30	25,50 €	25,90 €
07:45	26,40 €	26,90 €
08:00	27,20 €	27,70 €
08:15	28,10 €	28,60 €
08:30	28,90 €	29,40 €
08:45	29,80 €	30,30 €
09:00	30,60 €	31,10 €
09:15	31,50 €	32,00 €
09:30	32,30 €	32,90 €
09:45	33,20 €	33,80 €
10:00	34,00 €	34,60 €
10:15	34,90 €	35,50 €
10:30	35,70 €	36,30 €
10:45	36,60 €	37,20 €
11:00	37,40 €	38,00 €
11:15	38,30 €	39,00 €
24h	39,10 €	39,80 €

Tarifs forfaits 2024 : Parc Parchamp et Hôtel de Ville à Boulogne Billancourt		
Forfaits	2023	2024
7x24 Mensuel	173,50 €	176,50 €
7x24 Trimestriel	437,00 €	444,60 €
7x24 Annuel	1 602,00 €	1 629,80 €
7x24 Résident Mensuel	137,50 €	139,90 €
7x24 Résident Trimestriel	380,00 €	386,60 €
7x24 Résident Annuel	1 491,00 €	1 516,90 €
Jour Mensuel*	140,00 €	142,40 €
Jour Trimestriel*	386,00 €	392,70 €
Jour Annuel*	1 277,00 €	1 299,20 €
Nuit Mensuel Résident*	56,00 €	57,00 €
Nuit Trimestriel Résident*	153,50 €	156,20 €
Nuit Annuel Résident*	554,00 €	563,60 €
Nuit Mensuel*	112,00 €	113,90 €
Nuit Trimestriel*	307,00 €	312,30 €
Nuit Annuel*	1 108,00 €	1 127,20 €
Moto Mensuel	46,00 €	46,80 €
Moto Trimestriel	128,00 €	130,20 €
Moto Annuel	515,00 €	523,90 €
Moto Box Mensuel	59,00 €	60,00 €
Moto Box Trimestriel	163,00 €	165,80 €
Moto Box Annuel	615,00 €	625,70 €
Box Double Mensuel	340,00 €	345,90 €
Box Double Trimestriel	948,00 €	964,50 €
Box Double Annuel	3 364,00 €	3 422,40 €

\* abonnements qui ne sont plus proposés à la commercialisation mais avec des abonnés résiduels

Ces mesures seront exécutoires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

## LE CONSEIL DE TERRITOIRE

**Entendu cet exposé ;**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2333-87 ;

**VU** le Code de l'urbanisme ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** le Code des postes et communications électroniques ;

**VU** la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation ;

**VU** les statuts de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest ;

**VU** l'arrêté A2021/03 du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest en date du 21 janvier 2021 portant renonciation à l'exercice des pouvoirs de police spéciale en matière de voirie et d'habitat ;

**VU** la délibération n° C2023/10/35 du conseil de territoire du 04 octobre 2023, portant actualisation de la politique tarifaire du stationnement sur voirie et en parc de stationnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**VU** l'arrêté de la Ville de Boulogne-Billancourt portant définition des zones de stationnement payant ;

**VU** l'arrêté de la Ville de Chaville portant définition des zones de stationnement payant ;

**VU** l'arrêté de la Ville d'Issy-les-Moulineaux portant définition des zones de stationnement payant ;

**VU** l'arrêté de la Ville de Meudon portant définition des zones de stationnement payant ;

**VU** l'arrêté de la Ville de Sèvres portant définition des zones de stationnement payant ;

**VU** l'arrêté de la Ville de Vanves portant définition des zones de stationnement payant ;

**VU** l'arrêté de la Ville de Ville-d'Avray portant définition des zones de stationnement payant ;

**VU** les grilles tarifaires, la liste des codes NAF relevant de la catégorie tarifaire « Professionnel de proximité » et plans de zonages annexés à la présente délibération ;

**VU** l'avis de la commission « Mobilités et affaires générales » en date du 6 février 2024 ;

**CONSIDERANT** que le stationnement payant, assorti de limitations de durées et de tarifs adaptés aux diverses situations, est destiné à assurer une plus grande rotation des véhicules de manière à permettre un partage des emplacements entre tous les usagers ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour la grille tarifaire des parkings Hôtel de Ville et Parchamp situés à Boulogne-Billancourt suite à l'application de l'indexation annuelle prévue au contrat de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien de ces parcs ;

**Le rapporteur entendu ;**

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ABROGE ET REMPLACE**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, les dispositions contenues dans la délibération n°C2023/10/35 du conseil de territoire du 4 octobre 2023.

**FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, les tarifs applicables aux parcs de stationnement, conformément aux grilles tarifaires annexées à la présente délibération.

**CONFIRME**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, en considération des arrêtés des Maires fixant les lieux où le stationnement est réglementé, le zonage de stationnement payant sur voirie conformément aux cartes annexées à la présente délibération.

**CONFIRME**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, en considération des arrêtés des Maires fixant les jours et heures auxquels le stationnement est réglementé, la durée maximale de stationnement autorisée à 2h30 en zone Rouge, et 5h30 en zones Orange et Marron.

**CONFIRME**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, les tarifs des redevances afférentes au stationnement payant sur voirie et le montant du forfait de post-stationnement, conformément aux grilles tarifaires annexées à la présente délibération.

**CONFIRME**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, les tarifs applicables aux cycles dans les espaces sécurisés installés sur voirie, conformément aux grilles tarifaires annexées.

**CONFIRME**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, les tarifs applicables aux deux-roues motorisés à Boulogne-Billancourt, conformément aux grilles tarifaires annexées.

**CONFIRME**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 les catégories tarifaires spécifiques suivantes :

- Résident : tarif applicable à toute personne physique résidant dans l'une des communes du Territoire. Le tarif est applicable uniquement dans la commune de résidence ;
- Professionnel de proximité : tarif applicable à tout artisan, commerçant, professionnel de santé « sédentaire » (moins de 100 visites à domicile par an), et leurs salariés, exerçant une activité domiciliée dans l'une des communes du Territoire et relevant d'un des codes NAF retenus pour être éligibles à cette catégorie. Pour les commerçants, professionnels de santé « sédentaires » le tarif est applicable uniquement dans la commune de domiciliation de l'activité ;
- Autre professionnel : tarif applicable à tout autre professionnel et ses salariés, exerçant une activité domiciliée dans l'une des communes du Territoire. Le tarif est applicable uniquement dans la commune de domiciliation de l'activité ;
- Professionnel de santé mobile : tarif applicable à tout professionnel de santé pouvant justifier, de par l'Assurance Maladie, de plus de 100 visites annuelles au domicile de ses patients ;
- Résident Basse Emission : tarif applicable à tout résident utilisateur d'un véhicule classifié Crit'Air « Electrique » ;
- Résident Petit Rouleur : tarif applicable à tout résident effectuant au plus 6 sorties par mois en parc de stationnement ;

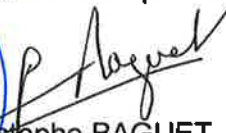
- Moto (pour les parcs en ouvrage) : tarif applicable à tout véhicule de catégorie L1 à L5.
- Navigo (pour les parcs en ouvrage) : tarif applicable à tout titulaire d'un forfait Navigo mensuel ou annuel en cours de validité.

**DELEGUE** au Président ou au Vice-président en charge des mobilités, dans l'hypothèse où un Maire décide de définir de nouvelles voies comme étant soumises au stationnement réglementé payant, la décision de classer ces voies parmi l'une des zones définies par la présente délibération, afin que les modalités de stationnement de ladite zone puissent s'y appliquer dans l'attente de la prochaine délibération tarifaire.

**Adopté à l'unanimité**

Mmes et MM. les Membres présents ont signé après lecture  
Pour extrait conforme

Le Président de l'établissement public territorial



Pierre-Christophe BAGUET  
Maire de Boulogne-Billancourt

1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Le Secrétaire de séance



Patrick DE LA MARQUE  
Conseiller territorial  
Maire adjoint de Meudon

**BOULOGNE-BILLANCOURT (1/2)**

		VOIRIE			
		zone Rouge		zone Orange	
<b>Période payante</b>	jours heures	Lun-Sam 9h-19h30		Lun-Sam 9h-19h30	
<b>Périodes gratuites</b>	jours fériés août heures	oui du 1 <sup>er</sup> au 15 -		oui du 1 <sup>er</sup> au 31 -	
<b>Type de véhicule</b>		Deux-roues motorisés	Autres véhicules motorisés	Deux-roues motorisés	Autres véhicules motorisés

TARIFS HORAIRES (€ TTC)					
Temps gratuit quotidien (Résidents)	30 min	30 min	aucun	aucun	
00h15	0,30 €	0,50 €	0,30 €	0,50 €	
00h30	0,50 €	1,00 €	0,50 €	1,00 €	
00h45	0,80 €	1,50 €	0,80 €	1,50 €	
01h00	1,00 €	2,00 €	1,00 €	2,00 €	
01h15	1,30 €	2,50 €	1,30 €	2,50 €	
01h30	1,50 €	3,00 €	1,50 €	3,00 €	
01h45	1,80 €	3,50 €	1,80 €	3,50 €	
02h00	2,00 €	4,00 €	2,00 €	4,00 €	
02h15	7,50 €	15,00 €	2,30 €	4,50 €	
02h30	17,50 €	35,00 €	2,50 €	5,00 €	
02h45	-	-	2,80 €	5,50 €	
03h00	-	-	3,00 €	6,00 €	
03h15	-	-	3,30 €	6,50 €	
03h30	-	-	3,50 €	7,00 €	
03h45	-	-	3,80 €	7,50 €	
04h00	-	-	4,00 €	8,00 €	
04h15	-	-	4,30 €	8,50 €	
04h30	-	-	4,50 €	9,00 €	
04h45	-	-	4,80 €	9,50 €	
05h00	-	-	5,00 €	10,00 €	
05h15	-	-	7,50 €	15,00 €	
05h30	-	-	17,50 €	35,00 €	
05h45	-	-	-	-	
06h00	-	-	-	-	
06h15	-	-	-	-	
06h30	-	-	-	-	
06h45	-	-	-	-	
07h00	-	-	-	-	
07h15	-	-	-	-	
07h30	-	-	-	-	
07h45	-	-	-	-	
08h00	-	-	-	-	
08h15	-	-	-	-	
08h30	-	-	-	-	
08h45	-	-	-	-	
09h00	-	-	-	-	
09h15	-	-	-	-	
09h30	-	-	-	-	
09h45	-	-	-	-	
10h00	-	-	-	-	
12h00	-	-	-	-	
12h15-24h00	-	-	-	-	
ticket perdu	-	-	-	-	

FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)					
<b>Résident / Professionnel de proximité</b>	½ journée (5h)	-	-	0,50 €	1,00 €
	journée	-	-	0,80 €	1,50 €
	semaine	-	-	3,80 €	7,50 €
	mois	-	-	12,50 €	25,00 €
	trimestre	-	-	35,00 €	70,00 €
	année	-	-	110,00 €	220,00 €
<b>Rés. Basse Emission</b>	réduction	-	-	-50%	-50%
<b>Pro. Santé Mobile</b>	réduction	-	-	-100%	-100%
<b>Autre professionnel (voirie et parcs) et non résident (parcs uniquement)</b>	½ journée (5h)	-	-	1,50 €	3,00 €
	journée	-	-	2,30 €	4,50 €
	semaine	-	-	11,30 €	22,50 €
	mois	-	-	37,50 €	75,00 €
	trimestre	-	-	105,00 €	210,00 €
	année	-	-	330,00 €	660,00 €

**Forfait de Post-Stationnement (FPS)**

- Montant : **deux-roues motorisés : 17,50 € / autres véhicules motorisés : 35,00 €**  
 - Montant minoré : **deux-roues motorisés : 12,50 € / autres véhicules motorisés : 25,00 €**  
*Minoration appliquée en cas de règlement sous 96 h.*

**Personnes en situation de handicap**

Gratuité et dérogation aux limitations de durée pour les véhicules affichant l'original d'une **Carte Mobilité Inclusion** avec la mention "Stationnement personnes handicapées", ou d'une **Carte Européenne de Stationnement** jusqu'au 31 décembre 2026.

**Pics de pollution**

Gratuité en zone orange pour les titulaires d'un **droit Résident**, dès l'annonce par Grand Paris Seine Ouest d'un dépassement du seuil d'information du public en cas de **pic de pollution**. La gratuité est appliquée jusqu'à la fin de l'épisode, et ne donne lieu à **aucun remboursement ou prolongation** de forfait.

**Organisme de service public**

Gratuité pour les véhicules en cours d'intervention dans le cadre d'une mission de service public.

**Tarif "deux-roues motorisé"**

S'applique exclusivement aux véhicules de catégorie L1, L2, L3 et scooters 3 roues de la catégorie L5



**BOULOGNE-BILLANCOURT (2/2)**

		PARCS					
		Belle-Feuille	Marché	Heyrault (abo.)	Hôtel de Ville Parchamp	Point du Jour	C. de l'île Seguin Rives de Seine
Période payante	jours heures	7j/7 24h/24	7j/7 24h/24	7j/7 24h/24	7j/7 24h/24	7j/7 24h/24	7j/7 24h/24
Périodes gratuites	jours fériés août heures	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -
TARIFS HORAIRES (€ TTC)							
Temps gratuit quotidien (Résidents)		aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun
	00h15	0,80 €	0,00 €	x	0,90 €	1,00 €	0,80 €
	00h30	1,60 €	1,00 €	x	1,70 €	2,00 €	1,60 €
	00h45	2,40 €	2,00 €	x	2,60 €	3,10 €	2,50 €
	01h00	3,20 €	3,00 €	x	3,50 €	4,20 €	3,40 €
	01h15	4,00 €	3,70 €	x	4,40 €	5,70 €	4,80 €
	01h30	4,80 €	4,40 €	x	5,20 €	7,20 €	6,20 €
	01h45	5,60 €	5,10 €	x	6,10 €	8,70 €	7,60 €
	02h00	6,40 €	5,80 €	x	6,90 €	10,20 €	9,00 €
	02h15	7,20 €	6,40 €	x	7,80 €	11,70 €	10,20 €
	02h30	8,00 €	7,00 €	x	8,60 €	13,20 €	11,40 €
	02h45	8,80 €	7,60 €	x	9,60 €	14,70 €	12,60 €
	03h00	9,60 €	8,20 €	x	10,40 €	16,20 €	13,80 €
	03h15	10,40 €	8,80 €	x	11,30 €	17,10 €	14,80 €
	03h30	11,20 €	9,40 €	x	12,10 €	18,00 €	15,80 €
	03h45	12,00 €	10,00 €	x	13,00 €	18,90 €	16,80 €
	04h00	12,80 €	10,60 €	x	13,80 €	19,80 €	17,80 €
	04h15	13,30 €	11,20 €	x	14,80 €	20,10 €	18,30 €
	04h30	13,80 €	11,80 €	x	15,60 €	20,40 €	18,80 €
	04h45	14,30 €	12,40 €	x	16,50 €	20,70 €	19,30 €
	05h00	14,80 €	13,00 €	x	17,30 €	21,00 €	19,80 €
	05h15	15,30 €	13,30 €	x	18,20 €	21,40 €	20,30 €
	05h30	15,80 €	13,60 €	x	19,00 €	21,80 €	20,80 €
	05h45	16,30 €	13,90 €	x	19,90 €	22,20 €	21,30 €
	06h00	16,80 €	14,20 €	x	20,80 €	22,60 €	21,80 €
	06h15	17,20 €	14,50 €	x	21,70 €	22,80 €	22,20 €
	06h30	17,60 €	14,80 €	x	22,50 €	23,00 €	22,60 €
	06h45	18,00 €	15,20 €	x	23,40 €	23,20 €	23,00 €
	07h00	18,40 €	15,60 €	x	24,20 €	23,40 €	23,40 €
	07h15	18,40 €	16,00 €	x	25,10 €	23,60 €	23,90 €
	07h30	18,40 €	16,40 €	x	25,90 €	23,80 €	24,40 €
	07h45	18,40 €	16,80 €	x	26,90 €	24,10 €	24,90 €
	08h00	18,40 €	17,20 €	x	27,70 €	24,40 €	25,40 €
	08h15	18,40 €	17,60 €	x	28,60 €	24,70 €	25,90 €
	08h30	18,40 €	18,00 €	x	29,40 €	25,00 €	26,40 €
	08h45	18,40 €	18,40 €	x	30,30 €	25,20 €	26,90 €
	09h00	18,40 €	18,80 €	x	31,10 €	25,40 €	27,40 €
	09h15	18,40 €	19,20 €	x	32,00 €	25,60 €	27,90 €
	09h30	18,40 €	19,60 €	x	32,90 €	25,80 €	28,40 €
	09h45	18,40 €	19,60 €	x	33,80 €	26,00 €	28,90 €
	10h00	18,40 €	19,60 €	x	34,60 €	26,20 €	29,40 €
	12h00	18,40 €	19,60 €	x	39,00 €	27,80 €	33,40 €
	12h15-24h00	18,40 €	19,60 €	x	39,80 €	35,40 €	33,40 €
	ticket perdu	18,40 €	19,60 €	x	39,80 €	35,40 €	33,40 €
FORAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)							
Résident / Professionnel de proximité	½ journée (5h)	-	-	-	-	-	-
	journée	-	-	-	-	-	-
	semaine	-	-	-	-	-	-
	mois	90,00 €	90,00 €	90,00 €	139,90 €	125,00 €	125,00 €
	trimestre	255,00 €	255,00 €	255,00 €	386,60 €	357,00 €	357,00 €
Rés. Basse Emission	année	945,00 €	945,00 €	945,00 €	1 516,90 €	1 314,00 €	1 314,00 €
	année mensualisé	990,00 €	990,00 €	990,00 €	-	1 380,00 €	1 380,00 €
Rés. Petit Rouleur	réduction	-	-	-	-	-	-
Pro. Santé Mobile	réduction	-	-	-	-	-	-
Autre professionnel (voirie et parcs) et non résident (parcs uniquement)	½ journée (5h)	-	-	-	-	-	-
	journée	-	-	-	-	-	-
	semaine	-	-	-	-	-	-
	mois	135,00 €	135,00 €	135,00 €	176,50 €	179,00 €	179,00 €
	trimestre	387,00 €	387,00 €	387,00 €	444,60 €	519,00 €	519,00 €
Jour (8h-20h)	année	1 464,00 €	1 464,00 €	1 464,00 €	1 629,80 €	2 052,00 €	2 052,00 €
	année mensualisé	1 485,00 €	1 485,00 €	1 485,00 €	-	2 070,00 €	2 070,00 €
Moto	réduction	-	-	-	-	-	-
	mois	56,00 €	56,00 €	56,00 €	46,80 €	77,00 €	64,00 €

**Forfait de Post-Stationnement (FPS)**

- Montant :  
**35,00 €**  
- Montant minoré : **25,00 €**  
*Minoration appliquée en cas de règlement sous 96 h.*

**Personnes en situation de handicap**

Gratuité et dérogation aux limitations de durée pour les véhicules affichant l'original d'une **Carte Mobilité Inclusion** avec la mention "Stationnement personnes handicapées", ou d'une **Carte Européenne de Stationnement** jusqu'au 31 décembre 2026.

**Pics de pollution**

Gratuité en zone orange pour les titulaires d'un **droit Résident**, dès l'annonce par Grand Paris Seine Ouest d'un dépassement du seuil d'information du public en cas de pic de pollution. La gratuité est appliquée jusqu'à la fin de l'épisode, et ne donne lieu à aucun remboursement ou prolongation de forfait.

**Organisme de service public**

Gratuité pour les véhicules en cours d'intervention dans le cadre d'une mission de service public.

**CHAVILLE**

		VOIRIE		PARCS
		zone Rouge	zone Orange	Atrium
Période payante	jours heures	Lun-Sam 9h-19h30	Lun-Sam 9h-19h30	7j/7 24h/24
Périodes gratuites	jours fériés août heures	oui du 1 <sup>er</sup> au 31 13h-14h	oui du 1 <sup>er</sup> au 31 13h-14h	- - 13h-14h
TARIFS HORAIRES (€ TTC)				
Temps gratuit quotidien (Résidents)		30 min	aucun	aucun
	00h15	0,40 €	0,40 €	0,40 €
	00h30	0,80 €	0,80 €	0,80 €
	00h45	1,20 €	1,20 €	1,20 €
	01h00	1,60 €	1,60 €	1,60 €
	01h15	2,00 €	2,00 €	2,00 €
	01h30	2,40 €	2,40 €	2,40 €
	01h45	2,80 €	2,80 €	2,80 €
	02h00	3,20 €	3,20 €	3,20 €
	02h15	15,00 €	3,50 €	3,50 €
	02h30	35,00 €	4,00 €	4,00 €
	02h45	-	4,40 €	4,40 €
	03h00	-	4,80 €	4,80 €
	03h15	-	5,20 €	5,20 €
	03h30	-	5,60 €	5,60 €
	03h45	-	6,00 €	6,00 €
	04h00	-	6,40 €	6,40 €
	04h15	-	6,80 €	6,80 €
	04h30	-	7,20 €	7,20 €
	04h45	-	7,60 €	7,60 €
	05h00	-	8,00 €	8,00 €
	05h15	-	15,00 €	8,20 €
	05h30	-	35,00 €	8,40 €
	05h45	-	-	8,60 €
	06h00	-	-	8,80 €
	06h15	-	-	9,00 €
	06h30	-	-	9,20 €
	06h45	-	-	9,40 €
	07h00	-	-	9,60 €
	07h15	-	-	9,80 €
	07h30	-	-	10,00 €
	07h45	-	-	10,20 €
	08h00	-	-	10,40 €
	08h15	-	-	10,60 €
	08h30	-	-	10,80 €
	08h45	-	-	11,00 €
	09h00	-	-	11,20 €
	09h15	-	-	11,40 €
	09h30	-	-	11,60 €
	09h45	-	-	11,80 €
	10h00	-	-	12,00 €
	10h15-12h00	-	-	12,00 €
	12h15-24h00	-	-	12,00 €
	ticket perdu	-	-	12,00 €
FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)				
Résident / Professionnel de proximité	½ journée (5h)	-	1,00 €	-
	journée	-	1,50 €	-
	semaine	-	7,50 €	24,00 €
	mois	-	25,00 €	60,00 €
	trimestre	-	70,00 €	168,00 €
	année	-	220,00 €	600,00 €
Rés. Basse Emission	réduction	-	-50%	-33%
Rés. Petit Rouleur	réduction	-	-	-33%
Pro. Santé Mobile	réduction	-	-100%	-
Autre professionnel (voirie et parcs) et non résident (parcs uniquement)	½ journée (5h)	-	1,00 €	-
	journée	-	1,50 €	-
	semaine	-	7,50 €	32,00 €
	mois	-	25,00 €	80,00 €
	trimestre	-	70,00 €	224,00 €
année	-	220,00 €	800,00 €	
Jour (8h-20h)	réduction	-	-	-25%
Moto	réduction par rapport au tarif voiture	-	-	-50%

Forfait de Post-Stationnement (FPS)
- Montant : <b>35,00 €</b>
- Montant minoré : <b>25,00 €</b>
<i>Minoration appliquée en cas de règlement sous 96 h.</i>

Personnes en situation de handicap
Gratuité et dérogation aux limitations de durée pour les véhicules affichant l'original d'une <b>Carte Mobilité Inclusion</b> avec la mention "Stationnement personnes handicapées", ou d'une <b>Carte Européenne de Stationnement</b> jusqu'au 31 décembre 2026.

Pics de pollution
Gratuité en zone orange pour les titulaires d'un <b>droit Résident</b> , dès l'annonce par Grand Paris Seine Ouest d'un dépassement du seuil d'information du public en cas de pic de pollution. La gratuité est appliquée jusqu'à la fin de l'épisode, et ne donne lieu à aucun remboursement ou prolongation de forfait.

Organisme de service public
Gratuité pour les véhicules en cours d'intervention dans le cadre d'une mission de service public.

**ISSY-LES-MOULINEAUX**

		VOIRIE		PARCS	
		zone Rouge	zone Orange	Hôtel de Ville Corentin Celton	Issy Val de Seine
Période payante	jours heures	Lun-Sam* 9h-19h30	Lun-Sam* 9h-19h30	7j/7 24h/24	7j/7 24h/24
Périodes gratuites	jours fériés août heures	oui* du 1 <sup>er</sup> au 15	oui* du 1 <sup>er</sup> au 31	-	-

TARIFS HORAIRES (€ TTC)				
Temps gratuit quotidien (Résidents)	30 min	aucun	aucun	aucun
00h15	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,60 €
00h30	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,30 €
00h45	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,90 €
01h00	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,50 €
01h15	2,50 €	2,50 €	2,50 €	3,10 €
01h30	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,80 €
01h45	3,50 €	3,50 €	3,50 €	4,40 €
02h00	4,00 €	4,00 €	4,00 €	5,00 €
02h15	15,00 €	4,50 €	4,50 €	5,70 €
02h30	35,00 €	5,00 €	5,00 €	6,30 €
02h45	-	5,50 €	5,50 €	6,90 €
03h00	-	6,00 €	6,00 €	7,50 €
03h15	-	6,50 €	6,50 €	8,20 €
03h30	-	7,00 €	7,00 €	8,80 €
03h45	-	7,50 €	7,50 €	9,40 €
04h00	-	8,00 €	8,00 €	10,00 €
04h15	-	8,50 €	8,50 €	10,70 €
04h30	-	9,00 €	9,00 €	11,30 €
04h45	-	9,50 €	9,50 €	11,90 €
05h00	-	10,00 €	10,00 €	12,60 €
05h15	-	15,00 €	10,20 €	13,20 €
05h30	-	35,00 €	10,50 €	13,80 €
05h45	-	-	10,70 €	14,40 €
06h00	-	-	11,00 €	15,10 €
06h15	-	-	11,20 €	15,70 €
06h30	-	-	11,50 €	16,30 €
06h45	-	-	11,70 €	17,00 €
07h00	-	-	12,00 €	17,60 €
07h15	-	-	12,20 €	18,20 €
07h30	-	-	12,50 €	18,80 €
07h45	-	-	12,70 €	19,50 €
08h00	-	-	13,00 €	20,10 €
08h15	-	-	13,20 €	20,70 €
08h30	-	-	13,50 €	21,40 €
08h45	-	-	13,70 €	22,00 €
09h00	-	-	14,00 €	22,60 €
09h15	-	-	14,20 €	22,60 €
09h30	-	-	14,50 €	22,60 €
09h45	-	-	14,70 €	22,60 €
10h00	-	-	15,00 €	22,60 €
10h15-12h00	-	-	15,00 €	22,60 €
12h15-24h00	-	-	15,00 €	23,20 €
ticket perdu	-	-	15,00 €	45,00 €

FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)					
Résident / Professionnel de proximité	½ journée (5h)	-	1,00 €	-	-
	journée	-	1,50 €	-	-
	semaine	-	7,50 €	30,00 €	-
	mois	-	25,00 €	75,00 €	-
	trimestre	-	70,00 €	210,00 €	-
	année	-	220,00 €	750,00 €	-
Rés. Basse Emission	réduction	-	-50%	-33%	-
Rés. Petit Rouleur	réduction	-	-	-33%	-
Pro. Santé Mobile	réduction	-	-100%	-	-
Autre professionnel (voirie et parcs) et non résident (parcs uniquement)	½ journée (5h)	-	3,00 €	-	-
	journée	-	4,50 €	-	-
	semaine	-	22,50 €	40,00 €	-
	mois	-	75,00 €	100,00 €	160,00 €
	trimestre	-	210,00 €	280,00 €	480,00 €
	année	-	660,00 €	1 000,00 €	1 920,00 €
Jour (8h-20h)	réduction	-	-	-25%	-
Moto	réduction par rapport au tarif voiture	-	-	-50%	-50%
Navigo	réduction par rapport au tarif voiture	-	-	-50%	-50%

Forfait de Post-Stationnement (FPS)
- Montant : <b>35,00 €</b>
- Montant minoré : <b>25,00 €</b>
<i>Minoration appliquée en cas de règlement sous 96 h.</i>

Personnes en situation de handicap
Gratuité et dérogation aux limitations de durée pour les véhicules affichant l'original d'une <b>Carte Mobilité Inclusion</b> avec la mention "Stationnement personnes handicapées", ou d'une <b>Carte Européenne de Stationnement</b> jusqu'au 31 décembre 2026.

Pics de pollution
Gratuité en zone orange pour les titulaires d'un <b>droit Résident</b> , dès l'annonce par Grand Paris Seine Ouest d'un dépassement du seuil d'information du public en cas de pic de pollution. La gratuité est appliquée jusqu'à la fin de l'épisode, et ne donne lieu à aucun remboursement ou prolongation de forfait.

Organisme de service public
Gratuité pour les véhicules en cours d'intervention dans le cadre d'une mission de service public.

Grands Salons
* Sur le secteur "Grands Salons", le stationnement est également <b>payant le dimanche et les jours fériés</b> en cas de tenue d'un Grand Salon : - Salon de l'Agriculture - Paris Motor Show - Salon Nautic - Paris Games Week - Salon Livre Paris - Foire de Paris - Salon des Vins de Vignerons Indépendants

**MEUDON**

		VOIRIE			PARCS
		zone Rouge	zone Orange	zone Marron	Place Centrale
Période payante	jours heures	Lun-Sam 9h-19h30	Lun-Sam 9h-19h30	Lun-Sam 9h-19h30	7j/7 24h/24
Périodes gratuites	jours fériés août heures	oui du 1 <sup>er</sup> au 31 13h-14h	oui du 1 <sup>er</sup> au 31 13h-14h	oui du 1 <sup>er</sup> au 31 -	- - 13h-14h
TARIFS HORAIRES (€ TTC)					
Temps gratuit quotidien (tous publics)		30 min	30 min	aucun	30 min
	00h15	0,40 €	0,40 €	0,50 €	0,30 €
	00h30	0,80 €	0,80 €	1,00 €	0,60 €
	00h45	1,20 €	1,20 €	1,50 €	1,00 €
	01h00	1,60 €	1,60 €	2,00 €	1,40 €
	01h15	2,00 €	2,00 €	2,50 €	1,70 €
	01h30	2,40 €	2,40 €	3,00 €	2,00 €
	01h45	2,80 €	2,80 €	3,50 €	2,40 €
	02h00	3,20 €	3,20 €	4,00 €	2,80 €
	02h15	15,00 €	3,50 €	4,50 €	3,20 €
	02h30	35,00 €	4,00 €	5,00 €	3,60 €
	02h45	-	4,40 €	5,50 €	3,90 €
	03h00	-	4,80 €	6,00 €	4,20 €
	03h15	-	5,20 €	6,50 €	4,50 €
	03h30	-	5,60 €	7,00 €	4,80 €
	03h45	-	6,00 €	7,50 €	5,10 €
	04h00	-	6,40 €	8,00 €	5,40 €
	04h15	-	6,80 €	8,50 €	5,70 €
	04h30	-	7,20 €	9,00 €	6,00 €
	04h45	-	7,60 €	9,50 €	6,30 €
	05h00	-	8,00 €	10,00 €	6,60 €
	05h15	-	15,00 €	15,00 €	6,90 €
	05h30	-	35,00 €	35,00 €	7,20 €
	05h45	-	-	-	7,40 €
	06h00	-	-	-	7,60 €
	06h15	-	-	-	7,80 €
	06h30	-	-	-	8,00 €
	06h45	-	-	-	8,20 €
	07h00	-	-	-	8,40 €
	07h15	-	-	-	8,60 €
	07h30	-	-	-	8,80 €
	07h45	-	-	-	9,00 €
	08h00	-	-	-	9,20 €
	08h15	-	-	-	9,40 €
	08h30	-	-	-	9,60 €
	08h45	-	-	-	9,80 €
	09h00	-	-	-	10,00 €
	09h15	-	-	-	10,10 €
	09h30	-	-	-	10,30 €
	09h45	-	-	-	10,40 €
	10h00	-	-	-	10,60 €
	10h15-12h00	-	-	-	10,60 €
	12h15-24h00	-	-	-	10,60 €
	ticket perdu	-	-	-	10,60 €
FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)					
Résident / Professionnel de proximité	½ journée (5h)	-	1,00 €	1,00 €	-
	journée	-	1,50 €	1,50 €	-
	semaine	-	7,50 €	7,50 €	19,00 €
	mois	-	25,00 €	25,00 €	47,00 €
	trimestre	-	70,00 €	70,00 €	135,00 €
	année	-	220,00 €	220,00 €	495,00 €
	année mensualisé	-	-	-	516,00 €
Rés. Basse Emission	réduction	-	-50%	-50%	-33%
Rés. Petit Rouleur	réduction	-	-	-	-
Pro. Santé Mobile	réduction	-	-100%	-100%	-
Autre professionnel (voirie et parcs) et non résident (parcs uniquement)	½ journée (5h)	-	1,00 €	1,00 €	-
	journée	-	1,50 €	1,50 €	-
	semaine	-	7,50 €	7,50 €	26,00 €
	mois	-	25,00 €	25,00 €	66,00 €
	trimestre	-	70,00 €	70,00 €	189,00 €
	année	-	220,00 €	220,00 €	693,00 €
	année mensualisé	-	-	-	726,00 €
Jour (8h-20h)	réduction	-	-	-	-
Moto	mois	-	-	-	34,00 €

**Forfait de Post-Stationnement (FPS)**

- Montant : **35,00 €**  
 - Montant minoré : **25,00 €**  
*Minoration appliquée en cas de règlement sous 96 h.*

**Personnes en situation de handicap**

Gratuité et dérogation aux limitations de durée pour les véhicules affichant l'original d'une **Carte Mobilité Inclusion** avec la mention "Stationnement personnes handicapées", ou d'une **Carte Européenne de Stationnement** jusqu'au 31 décembre 2026.

**Pics de pollution**

Gratuité en zone orange pour les titulaires d'un **droit Résident**, dès l'annonce par Grand Paris Seine Ouest d'un dépassement du seuil d'information du public en cas de pic de pollution. La gratuité est appliquée jusqu'à la fin de l'épisode, et ne donne lieu à aucun remboursement ou prolongation de forfait.

**Organisme de service public**

Gratuité pour les véhicules en cours d'intervention dans le cadre d'une mission de service public.

**SEVRES**

		VOIRIE			PARCS		
		zone Rouge + parc Marché	zone Orange	zone Marron	Centre-Ville Gabriel Péri Gymnase	Île de Monsieur Manufacture	Musée de Sèvres
Période payante	jours heures	Lun-Sam 9h-19h30	Lun-Sam* 9h-19h30	Lun-Sam 9h-19h30	7j/7 24h/24	7j/7 24h/24	7j/7 24h/24
Périodes gratuites	jours fériés août heures	oui du 1 <sup>er</sup> au 31 13h-14h	oui du 1 <sup>er</sup> au 31 13h-14h	oui du 1 <sup>er</sup> au 31 -	- 13h-14h	-	-

Forfait de Post-Stationnement (FPS)
- Montant : <b>35,00 €</b>
- Montant minoré : <b>25,00 €</b>
<i>Minoration appliquée en cas de règlement sous 96 h.</i>

TARIFS HORAIRES (€ TTC)						
Temps gratuit quotidien (tous publics)	30 min	30 min	aucun	30 min**	aucun	10 min
00h15	0,40 €	0,40 €	0,50 €	0,40 €	0,50 €	0,50 €
00h30	0,80 €	0,80 €	1,00 €	0,80 €	1,00 €	1,00 €
00h45	1,20 €	1,20 €	1,50 €	1,20 €	1,50 €	1,50 €
01h00	1,60 €	1,60 €	2,00 €	1,60 €	2,00 €	2,00 €
01h15	2,00 €	2,00 €	2,50 €	2,00 €	2,50 €	2,50 €
01h30	2,40 €	2,40 €	3,00 €	2,40 €	3,00 €	3,00 €
01h45	2,80 €	2,80 €	3,50 €	2,80 €	3,50 €	3,50 €
02h00	3,20 €	3,20 €	4,00 €	3,20 €	4,00 €	4,00 €
02h15	15,00 €	3,50 €	4,50 €	3,50 €	4,50 €	4,50 €
02h30	35,00 €	4,00 €	5,00 €	4,00 €	5,00 €	5,00 €
02h45	-	4,40 €	5,50 €	4,40 €	5,50 €	5,50 €
03h00	-	4,80 €	6,00 €	4,80 €	6,00 €	6,00 €
03h15	-	5,20 €	6,50 €	5,20 €	6,50 €	6,50 €
03h30	-	5,60 €	7,00 €	5,60 €	7,00 €	7,00 €
03h45	-	6,00 €	7,50 €	6,00 €	7,50 €	7,50 €
04h00	-	6,40 €	8,00 €	6,40 €	8,00 €	8,00 €
04h15	-	6,80 €	8,50 €	6,80 €	8,50 €	8,50 €
04h30	-	7,20 €	9,00 €	7,20 €	9,00 €	9,00 €
04h45	-	7,60 €	9,50 €	7,60 €	9,50 €	9,50 €
05h00	-	8,00 €	10,00 €	8,00 €	10,00 €	10,00 €
05h15	-	15,00 €	15,00 €	8,20 €	10,20 €	10,20 €
05h30	-	35,00 €	35,00 €	8,40 €	10,50 €	10,50 €
05h45	-	-	-	8,60 €	10,70 €	10,70 €
06h00	-	-	-	8,80 €	11,00 €	11,00 €
06h15	-	-	-	9,00 €	11,20 €	11,20 €
06h30	-	-	-	9,20 €	11,50 €	11,50 €
06h45	-	-	-	9,40 €	11,70 €	11,70 €
07h00	-	-	-	9,60 €	12,00 €	12,00 €
07h15	-	-	-	9,80 €	12,20 €	12,20 €
07h30	-	-	-	10,00 €	12,50 €	12,50 €
07h45	-	-	-	10,20 €	12,70 €	12,70 €
08h00	-	-	-	10,40 €	13,00 €	13,00 €
08h15	-	-	-	10,60 €	13,20 €	13,20 €
08h30	-	-	-	10,80 €	13,50 €	13,50 €
08h45	-	-	-	11,00 €	13,70 €	13,70 €
09h00	-	-	-	11,20 €	14,00 €	14,00 €
09h15	-	-	-	11,40 €	14,20 €	14,20 €
09h30	-	-	-	11,60 €	14,50 €	14,50 €
09h45	-	-	-	11,80 €	14,70 €	14,70 €
10h00	-	-	-	12,00 €	15,00 €	15,00 €
10h15-12h00	-	-	-	12,00 €	15,00 €	15,00 €
12h15-24h00	-	-	-	12,00 €	15,00 €	15,00 €
ticket perdu	-	-	-	12,00 €	15,00 €	15,00 €

Personnes en situation de handicap
Gratuité et dérogation aux limitations de durée pour les véhicules affichant l'original d'une <b>Carte Mobilité Inclusion</b> avec la mention "Stationnement personnes handicapées", ou d'une <b>Carte Européenne de Stationnement</b> jusqu'au 31 décembre 2026.

Pics de pollution
Gratuité en zone orange pour les titulaires d'un <b>droit Résident</b> , dès l'annonce par Grand Paris Seine Ouest d'un dépassement du seuil d'information du public en cas de <b>pic de pollution</b> . La gratuité est appliquée jusqu'à la fin de l'épisode, et ne donne lieu à <b>aucun remboursement ou prolongation</b> de forfait.

Organisme de service public
Gratuité pour les véhicules en cours d'intervention dans le cadre d'une mission de service public.

FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)						
<b>Résident / Professionnel de proximité</b>	½ journée (5h)	-	1,00 €	1,00 €	-	-
	journée	-	1,50 €	1,50 €	-	-
	semaine	-	7,50 €	7,50 €	24,00 €	12,00 €
	mois	-	25,00 €	25,00 €	60,00 €	30,00 €
	trimestre	-	70,00 €	70,00 €	168,00 €	84,00 €
	année	-	220,00 €	220,00 €	600,00 €	300,00 €
<b>Rés. Basse Emission</b>	réduction	-	-50%	-50%	-33%	-33%
<b>Rés. Petit Rouleur</b>	réduction	-	-	-	-33%	-33%
<b>Pro. Santé Mobile</b>	réduction	-	-100%	-100%	-	-
<b>Autre professionnel (voirie et parcs) et non résident (parcs uniquement)</b>	½ journée (5h)	-	1,50 €	1,50 €	-	-
	journée	-	2,00 €	2,00 €	-	-
	semaine	-	10,00 €	10,00 €	32,00 €	16,00 €
	mois	-	40,00 €	40,00 €	80,00 €	40,00 €
	trimestre	-	110,00 €	110,00 €	224,00 €	112,00 €
	année	-	350,00 €	350,00 €	800,00 €	400,00 €
<b>Jour (8h-20h)</b>	réduction	-	-	-	-25%	-25%
<b>Moto</b>	réduction par rapport au tarif voiture	-	-	-	-50%	-50%
<b>Adhérent Base Nautique Île de Monsieur</b>	Mois (Me/Sa/Di)	-	-	-	-	18,00 €
	Mois (Me/Sa/Di et de 17h à 22h les Lu/Ma/Je/Ve)	-	-	-	-	22,00 €

Compléments
* A l'exception de la RD910 et de ses abords immédiats, le stationnement est <b>gratuit le samedi en zone Orange</b> pour les titulaires d'une <b>inscription Résident</b> .
** Le <b>samedi de 8h à 14h</b> , le temps gratuit quotidien est de <b>1 heure</b> .

**VANVES**

		VOIRIE		PARCS
		zone Rouge	zone Orange	Marché Cabourg
Période payante	jours heures	Lun-Sam* 9h-19h30	Lun-Sam* 9h-19h30	7j/7 24h/24
Périodes gratuites	jours fériés août heures	oui* du 1 <sup>er</sup> au 15 -	oui* du 1 <sup>er</sup> au 31 -	- - -

TARIFS HORAIRES (€ TTC)			
Temps gratuit quotidien (Résidents)	30 min	aucun	aucun**
00h15	0,40 €	0,40 €	0,40 €
00h30	0,80 €	0,80 €	0,80 €
00h45	1,20 €	1,20 €	1,20 €
01h00	1,60 €	1,60 €	1,60 €
01h15	2,00 €	2,00 €	2,00 €
01h30	2,40 €	2,40 €	2,40 €
01h45	2,80 €	2,80 €	2,80 €
02h00	3,20 €	3,20 €	3,20 €
02h15	15,00 €	3,60 €	3,60 €
02h30	35,00 €	4,00 €	4,00 €
02h45	-	4,40 €	4,40 €
03h00	-	4,80 €	4,80 €
03h15	-	5,20 €	5,20 €
03h30	-	5,60 €	5,60 €
03h45	-	6,00 €	6,00 €
04h00	-	6,40 €	6,40 €
04h15	-	6,80 €	6,80 €
04h30	-	7,20 €	7,20 €
04h45	-	7,60 €	7,60 €
05h00	-	8,00 €	8,00 €
05h15	-	15,00 €	8,20 €
05h30	-	35,00 €	8,50 €
05h45	-	-	8,70 €
06h00	-	-	10,00 €
06h15	-	-	10,50 €
06h30	-	-	11,00 €
06h45	-	-	11,50 €
07h00	-	-	12,00 €
07h15	-	-	12,20 €
07h30	-	-	12,50 €
07h45	-	-	12,70 €
08h00	-	-	13,00 €
08h15	-	-	13,20 €
08h30	-	-	13,50 €
08h45	-	-	13,70 €
09h00	-	-	14,00 €
09h15	-	-	14,20 €
09h30	-	-	14,50 €
09h45	-	-	14,70 €
10h00	-	-	15,00 €
10h15-12h00	-	-	15,00 €
12h15-24h00	-	-	15,00 €
ticket perdu	-	-	15,00 €

FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)				
Résident / Professionnel de proximité	½ journée (5h)	-	1,00 €	-
	journée	-	1,50 €	-
	semaine	-	7,50 €	30,00 €
	mois	-	25,00 €	75,00 €
	trimestre	-	70,00 €	210,00 €
	année	-	220,00 €	750,00 €
Rés. Basse Emission	réduction	-	-50%	-33%
Rés. Petit Rouleur	réduction	-	-	-33%
Pro. Santé Mobile	réduction	-	-100%	-
Autre professionnel (voirie et parcs) et non résident (parcs uniquement)	½ journée (5h)	-	1,00 €	-
	journée	-	1,50 €	-
	semaine	-	7,50 €	40,00 €
	mois	-	25,00 €	100,00 €
	trimestre	-	70,00 €	280,00 €
	année	-	220,00 €	1 000,00 €
Jour (8h-20h)	réduction	-	-	-25%
Moto	réduction par rapport au tarif voiture	-	-	-50%

**Forfait de Post-Stationnement (FPS)**

- Montant :  
**35,00 €**  
- Montant minoré : **25,00 €**  
*Minoration appliquée en cas de règlement sous 96 h.*

**Personnes en situation de handicap**

Gratuité et dérogation aux limitations de durée pour les véhicules affichant l'original d'une **Carte Mobilité Inclusion** avec la mention "Stationnement personnes handicapées", ou d'une **Carte Européenne de Stationnement** jusqu'au 31 décembre 2026.

**Pics de pollution**

Gratuité en zone orange pour les titulaires d'un **droit Résident**, dès l'annonce par Grand Paris Seine Ouest d'un dépassement du seuil d'information du public en cas de **pic de pollution**. La gratuité est appliquée jusqu'à la fin de l'épisode, et ne donne lieu à **aucun remboursement ou prolongation** de forfait.

**Organisme de service public**

Gratuité pour les véhicules en cours d'intervention dans le cadre d'une mission de service public.

**Grands Salons**

\* Sur le secteur "Grands Salons", le stationnement est également **payant le dimanche et les jours fériés** en cas de tenue d'un Grand Salon :  
- Salon de l'Agriculture  
- Paris Motor Show  
- Salon Nautic  
- Paris Games Week  
- Salon Livre Paris  
- Foire de Paris  
- Salon des Vins de Vignerons Indépendants

**Complément**

\*\* Le **samedi de 8h à 14h**, le temps gratuit quotidien est d'**1 heure** pour tous publics.

**VANVES**

		VOIRIE		PARCS
		zone Rouge	zone Orange	Marché Cabourg
Période payante	jours heures	Lun-Sam* 9h-19h30	Lun-Sam* 9h-19h30	7j/7 24h/24
Périodes gratuites	jours fériés août heures	oui* du 1 <sup>er</sup> au 15 -	oui* du 1 <sup>er</sup> au 31 -	- - -

**TARIFS HORAIRES (€ TTC)**

Temps gratuit quotidien (Résidents)	30 min	aucun	aucun**
00h15	0,40 €	0,40 €	0,40 €
00h30	0,90 €	0,90 €	0,90 €
00h45	1,30 €	1,30 €	1,30 €
01h00	1,80 €	1,80 €	1,80 €
01h15	2,20 €	2,20 €	2,20 €
01h30	2,70 €	2,70 €	2,70 €
01h45	3,10 €	3,10 €	3,10 €
02h00	3,60 €	3,60 €	3,60 €
02h15	15,00 €	4,00 €	4,00 €
02h30	35,00 €	4,50 €	4,50 €
02h45	-	4,90 €	4,90 €
03h00	-	5,40 €	5,40 €
03h15	-	5,80 €	5,80 €
03h30	-	6,30 €	6,30 €
03h45	-	6,70 €	6,70 €
04h00	-	7,20 €	7,20 €
04h15	-	7,60 €	7,60 €
04h30	-	8,10 €	8,10 €
04h45	-	8,50 €	8,50 €
05h00	-	9,00 €	9,00 €
05h15	-	15,00 €	9,20 €
05h30	-	35,00 €	9,40 €
05h45	-	-	9,60 €
06h00	-	-	10,00 €
06h15	-	-	10,50 €
06h30	-	-	11,00 €
06h45	-	-	11,50 €
07h00	-	-	12,00 €
07h15	-	-	12,20 €
07h30	-	-	12,50 €
07h45	-	-	12,70 €
08h00	-	-	13,00 €
08h15	-	-	13,20 €
08h30	-	-	13,50 €
08h45	-	-	13,70 €
09h00	-	-	14,00 €
09h15	-	-	14,20 €
09h30	-	-	14,50 €
09h45	-	-	14,70 €
10h00	-	-	15,00 €
10h15-12h00	-	-	15,00 €
12h15-24h00	-	-	15,00 €
ticket perdu	-	-	15,00 €

**FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)**

Résident / Professionnel de proximité	½ journée (5h)	-	1,00 €	-
	journée	-	1,50 €	-
	semaine	-	7,50 €	30,00 €
	mois	-	25,00 €	75,00 €
	trimestre	-	70,00 €	210,00 €
	année	-	220,00 €	750,00 €
Rés. Basse Emission	réduction	-	-50%	-33%
Rés. Petit Rouleur	réduction	-	-	-33%
Pro. Santé Mobile	réduction	-	-100%	-
Autre professionnel (voirie et parcs) et non résident (parcs uniquement)	½ journée (5h)	-	1,00 €	-
	journée	-	1,50 €	-
	semaine	-	7,50 €	40,00 €
	mois	-	25,00 €	100,00 €
	trimestre	-	70,00 €	280,00 €
	année	-	220,00 €	1 000,00 €
Jour (8h-20h)	réduction	-	-	-25%
Moto	réduction par rapport au tarif voiture	-	-	-50%

**Forfait de Post-Stationnement (FPS)**

- Montant :  
**35,00 €**  
 - Montant minoré : **25,00 €**  
*Minoration appliquée en cas de règlement sous 96 h.*

**Personnes en situation de handicap**

Gratuité et dérogation aux limitations de durée pour les véhicules affichant l'original d'une **Carte Mobilité Inclusion** avec la mention "Stationnement personnes handicapées", ou d'une **Carte Européenne de Stationnement** jusqu'au 31 décembre 2026.

**Pics de pollution**

Gratuité en zone orange pour les titulaires d'un **droit Résident**, dès l'annonce par Grand Paris Seine Ouest d'un dépassement du seuil d'information du public en cas de **pic de pollution**. La gratuité est appliquée jusqu'à la fin de l'épisode, et ne donne lieu à **aucun remboursement ou prolongation** de forfait.

**Organisme de service public**

Gratuité pour les véhicules en cours d'intervention dans le cadre d'une mission de service public.

**Grands Salons**

\* Sur le secteur "Grands Salons", le stationnement est également **payant le dimanche et les jours fériés** en cas de tenue d'un Grand Salon :  
 - Salon de l'Agriculture  
 - Paris Motor Show  
 - Salon Nautic  
 - Paris Games Week  
 - Salon Livre Paris  
 - Foire de Paris  
 - Salon des Vins de Vignerons Indépendants

**Complément**

\*\* Le **samedi de 8h à 14h**, le temps gratuit quotidien est d'**1 heure** pour tous publics.



**VANVES**

		VOIRIE		PARCS
		zone Rouge	zone Orange	Marché Cabourg
<b>Période payante</b>	jours	Lun-Sam*	Lun-Sam*	7j/7
	heures	9h-19h30	9h-19h30	24h/24
<b>Périodes gratuites</b>	jours fériés	oui*	oui*	-
	août	du 1 <sup>er</sup> au 15	du 1 <sup>er</sup> au 31	-
	heures	-	-	-

TARIFS HORAIRES (€ TTC)				
Temps gratuit quotidien (Résidents)		30 min	aucun	aucun**
00h15		0,50 €	0,50 €	0,50 €
00h30		1,00 €	1,00 €	1,00 €
00h45		1,50 €	1,50 €	1,50 €
01h00		2,00 €	2,00 €	2,00 €
01h15		2,50 €	2,50 €	2,50 €
01h30		3,00 €	3,00 €	3,00 €
01h45		3,50 €	3,50 €	3,50 €
02h00		4,00 €	4,00 €	4,00 €
02h15		15,00 €	4,50 €	4,50 €
02h30		35,00 €	5,00 €	5,00 €
02h45		-	5,50 €	5,50 €
03h00		-	6,00 €	6,00 €
03h15		-	6,50 €	6,50 €
03h30		-	7,00 €	7,00 €
03h45		-	7,50 €	7,50 €
04h00		-	8,00 €	8,00 €
04h15		-	8,50 €	8,50 €
04h30		-	9,00 €	9,00 €
04h45		-	9,50 €	9,50 €
05h00		-	10,00 €	10,00 €
05h15		-	15,00 €	10,20 €
05h30		-	35,00 €	10,50 €
05h45		-	-	10,70 €
06h00		-	-	11,00 €
06h15		-	-	11,20 €
06h30		-	-	11,50 €
06h45		-	-	11,70 €
07h00		-	-	12,00 €
07h15		-	-	12,20 €
07h30		-	-	12,50 €
07h45		-	-	12,70 €
08h00		-	-	13,00 €
08h15		-	-	13,20 €
08h30		-	-	13,50 €
08h45		-	-	13,70 €
09h00		-	-	14,00 €
09h15		-	-	14,20 €
09h30		-	-	14,50 €
09h45		-	-	14,70 €
10h00		-	-	15,00 €
10h15-12h00		-	-	15,00 €
12h15-24h00		-	-	15,00 €
ticket perdu		-	-	15,00 €

FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)				
<b>Résident / Professionnel de proximité</b>	½ journée (5h)	-	1,00 €	-
	journée	-	1,50 €	-
	semaine	-	7,50 €	30,00 €
	mois	-	25,00 €	75,00 €
	trimestre	-	70,00 €	210,00 €
	année	-	220,00 €	750,00 €
<b>Rés. Basse Emission</b>	réduction	-	-50%	-33%
<b>Rés. Petit Rouleur</b>	réduction	-	-	-33%
<b>Pro. Santé Mobile</b>	réduction	-	-100%	-
<b>Autre professionnel (voirie et parcs) et non résident (parcs uniquement)</b>	½ journée (5h)	-	1,00 €	-
	journée	-	1,50 €	-
	semaine	-	7,50 €	40,00 €
	mois	-	25,00 €	100,00 €
	trimestre	-	70,00 €	280,00 €
	année	-	220,00 €	1 000,00 €
<b>Jour (8h-20h)</b>	réduction	-	-	-25%
<b>Moto</b>	réduction par rapport au tarif voiture	-	-	-50%

Forfait de Post-Stationnement (FPS)
- Montant : <b>35,00 €</b>
- Montant minoré : <b>25,00 €</b>
<i>Minoration appliquée en cas de règlement sous 96 h.</i>

Personnes en situation de handicap
Gratuité et dérogation aux limitations de durée pour les véhicules affichant l'original d'une <b>Carte Mobilité Inclusion</b> avec la mention "Stationnement personnes handicapées", ou d'une <b>Carte Européenne de Stationnement</b> jusqu'au 31 décembre 2026.

Pics de pollution
Gratuité en zone orange pour les titulaires d'un <b>droit Résident</b> , dès l'annonce par Grand Paris Seine Ouest d'un dépassement du seuil d'information du public en cas de <b>pic de pollution</b> . La gratuité est appliquée jusqu'à la fin de l'épisode, et ne donne lieu à <b>aucun remboursement ou prolongation</b> de forfait.

Organisme de service public
Gratuité pour les véhicules en cours d'intervention dans le cadre d'une mission de service public.

Grands Salons
* Sur le secteur "Grands Salons", le stationnement est également <b>payant le dimanche et les jours fériés</b> en cas de tenue d'un Grand Salon : - Salon de l'Agriculture - Paris Motor Show - Salon Nautic - Paris Games Week - Salon Livre Paris - Foire de Paris - Salon des Vins de Vignerons Indépendants

Complément
** Le <b>samedi de 8h à 14h</b> , le temps gratuit quotidien est <b>d'1 heure</b> pour tous publics.



**VILLE-D'AVRAY**

		VOIRIE		PARCS
		zone Rouge	zone Orange	Fontaine du Roy
<b>Période payante</b>	jours heures	Lun-Sam 9h-19h30	Lun-Sam 9h-19h30	7j/7 24h/24
<b>Périodes gratuites</b>	jours fériés août heures	oui du 1 <sup>er</sup> au 31 13h-14h	oui du 1 <sup>er</sup> au 31 13h-14h	- - 13h-14h

TARIFS HORAIRES (€ TTC)				
Temps gratuit quotidien (tous publics)		30 min	30 min	30 min
00h15		0,30 €	0,30 €	0,30 €
00h30		0,60 €	0,60 €	0,60 €
00h45		0,90 €	0,90 €	0,90 €
01h00		1,20 €	1,20 €	1,20 €
01h15		1,50 €	1,50 €	1,50 €
01h30		1,80 €	1,80 €	1,80 €
01h45		2,10 €	2,10 €	2,10 €
02h00		2,40 €	2,40 €	2,40 €
02h15		15,00 €	2,70 €	2,70 €
02h30		35,00 €	3,00 €	3,00 €
02h45		-	3,30 €	3,30 €
03h00		-	3,60 €	3,60 €
03h15		-	3,90 €	3,90 €
03h30		-	4,20 €	4,20 €
03h45		-	4,50 €	4,50 €
04h00		-	4,80 €	4,80 €
04h15		-	5,10 €	5,10 €
04h30		-	5,40 €	5,40 €
04h45		-	5,70 €	5,70 €
05h00		-	6,00 €	6,00 €
05h15		-	15,00 €	6,10 €
05h30		-	35,00 €	6,30 €
05h45		-	-	6,40 €
06h00		-	-	6,60 €
06h15		-	-	6,70 €
06h30		-	-	6,90 €
06h45		-	-	7,00 €
07h00		-	-	7,20 €
07h15		-	-	7,30 €
07h30		-	-	7,50 €
07h45		-	-	7,60 €
08h00		-	-	7,80 €
08h15		-	-	7,90 €
08h30		-	-	8,10 €
08h45		-	-	8,20 €
09h00		-	-	8,40 €
09h15		-	-	8,50 €
09h30		-	-	8,70 €
09h45		-	-	8,80 €
10h00		-	-	9,00 €
10h15-12h00		-	-	9,00 €
12h15-24h00		-	-	9,00 €
ticket perdu		-	-	9,00 €

FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)				
<b>Résident / Professionnel de proximité</b>	½ journée (5h)	-	1,00 €	-
	journée	-	1,50 €	-
	semaine	-	7,50 €	18,00 €
	mois	-	25,00 €	45,00 €
	trimestre	-	70,00 €	126,00 €
	année	-	220,00 €	450,00 €
<b>Rés. Basse Emission</b>	réduction	-	-50%	-33%
<b>Rés. Petit Rouleur</b>	réduction	-	-	-33%
<b>Pro. Santé Mobile</b>	réduction	-	-100%	-
<b>Autre professionnel (voirie et parcs) et non résident (parcs uniquement)</b>	½ journée (5h)	-	1,00 €	-
	journée	-	1,50 €	-
	semaine	-	7,50 €	24,00 €
	mois	-	25,00 €	60,00 €
	trimestre	-	70,00 €	168,00 €
	année	-	220,00 €	600,00 €
<b>Jour (8h-20h)</b>	réduction	-	-	-25%
<b>Moto</b>	réduction par rapport au tarif voiture	-	-	-50%

Forfait de Post-Stationnement (FPS)
- Montant : <b>35,00 €</b>
- Montant minoré : <b>25,00 €</b>
<i>Minoration appliquée en cas de règlement sous 96 h.</i>

Personnes en situation de handicap
Gratuité et dérogation aux limitations de durée pour les véhicules affichant l'original d'une <b>Carte Mobilité Inclusion</b> avec la mention "Stationnement personnes handicapées", ou d'une <b>Carte Européenne de Stationnement</b> jusqu'au 31 décembre 2026.

Pics de pollution
Gratuité en zone orange pour les titulaires d'un <b>droit Résident</b> , dès l'annonce par Grand Paris Seine Ouest d'un dépassement du seuil d'information du public en cas de <b>pic de pollution</b> . La gratuité est appliquée jusqu'à la fin de l'épisode, et ne donne lieu à <b>aucun remboursement ou prolongation</b> de forfait.

Organisme de service public
Gratuité pour les véhicules en cours d'intervention dans le cadre d'une mission de service public.

**GRAND PARIS SEINE OUEST**

		VOIRIE	PARCS
		Espaces de stationnement sécurisés pour cycles	
Période payante	jours	7j/7	7j/7
	heures	24h/24	24h/24
Périodes gratuites	jours fériés	-	-
	août	-	-
	heures	-	-
TARIFS HORAIRES (€ TTC)			
Temps gratuit quotidien		-	-
	00h15	-	-
	00h30	-	-
	00h45	-	-
	01h00	-	-
	01h15	-	-
	01h30	-	-
	01h45	-	-
	02h00	-	-
	02h15	-	-
	02h30	-	-
	02h45	-	-
	03h00	-	-
	03h15	-	-
	03h30	-	-
	03h45	-	-
	04h00	-	-
	04h15	-	-
	04h30	-	-
	04h45	-	-
	05h00	-	-
	05h15	-	-
	05h30	-	-
	05h45	-	-
	06h00	-	-
	06h15	-	-
	06h30	-	-
	06h45	-	-
	07h00	-	-
	07h15	-	-
	07h30	-	-
	07h45	-	-
	08h00	-	-
	08h15	-	-
	08h30	-	-
	08h45	-	-
	09h00	-	-
	09h15	-	-
	09h30	-	-
	09h45	-	-
	10h00	-	-
	10h15-12h00	-	-
	12h15-24h00	-	-
	ticket perdu	-	-
FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)			
Résident / Professionnel de proximité	½ journée (5h)	-	-
	journée	-	-
	semaine	-	-
	mois	10,00 €	10,00 €
	trimestre	20,00 €	20,00 €
	année	60,00 €	60,00 €
Rés. Basse Emission	réduction	-	-
Rés. Petit Rouleur	réduction	-	-
Pro. Santé Mobile	réduction	-	-
Autre professionnel et non résident	½ journée (5h)	-	-
	journée	-	-
	semaine	-	-
	mois	10,00 €	10,00 €
	trimestre	20,00 €	20,00 €
	année	60,00 €	60,00 €



